

## Questions et réponses

### Logistique et déroulement des réunions virtuelles préparatoires et de la 46<sup>e</sup> session virtuelle du CCP, 23 au 25 juin 2020

Toutes les informations concernant les modalités et procédures relatives à la 46<sup>e</sup> session virtuelle du CCP (23-25 juin) et des réunions virtuelles préparatoires (voir calendrier ci-dessous) sont disponibles dans le document du CCP approuvé pendant l'intersession ([lien](#)) et publié sur le [site web de la Gouvernance de l'ONUSIDA](#).

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Gouvernance à l'adresse suivante : [pcbgobernance@unaids.org](mailto:pcbgobernance@unaids.org).

#### Calendrier des réunions préparatoires de la 46<sup>e</sup> session virtuelle du CCP

Date	Item
<b>mercredi, 3 juin 2020</b>	Discussion sur la stratégie de l'ONUSIDA au-delà de 2021
<b>mardi, 9 juin 2020</b>	Discussion sur les questions de supervision : Point sur les questions de gestion des ressources humaines, point sur la mise en œuvre du plan d'action de gestion, déclaration de la Présidence de l'Association du personnel de l'ONUSIDA et rapports de supervision institutionnelle
<b>jeudi, 11 juin 2020</b>	Discussion sur l'équipe de travail sur les définitions régies au niveau communautaire et sur le groupe de travail du CCP sur le suivi de l'examen du Corps commun d'inspection
<b>mardi, 16 juin 2020</b>	Discussion sur l'UBRAF
<b>jeudi, 18 juin 2020</b>	La session d'information régulière pré-CCP
<b>vendredi, 19 juin 2020</b>	La date pour la soumission des déclarations et des modifications aux points de décision proposés

**Q1 : Comment s'inscrire à la 46<sup>e</sup> session virtuelle du CCP (23-25 juin) et aux réunions préparatoires (calendrier ci-dessus) ?**

- Les participants peuvent s'inscrire en cliquant sur ce [lien](#). L'enregistrement vaut inscription à la 46<sup>e</sup> session virtuelle du CCP (23-25 juin) ainsi qu'aux réunions préparatoires virtuelles (calendrier ci-dessus).
- Les États membres du CCP et les États membres observateurs devront présenter une note verbale indiquant, concernant leurs participants, lesquels seront orateurs et lesquels seront auditeurs. Tous les autres participants, y compris les Coparrainants, les ONG et les autres organisations intergouvernementales, doivent soumettre une note similaire.
- Les États membres et les États membres observateurs qui ne sont pas en mesure de présenter dans les délais la note verbale officiellement signée devront enregistrer leur délégation en présentant une note explicative indiquant les noms des orateurs et auditeurs attendus, tels qu'ils figureront dans la note verbale officielle.
- La note verbale officielle devra être envoyée au plus tôt à [pcbgovernance@unaids.org](mailto:pcbgovernance@unaids.org).

**Q2 : Les participants au CCP qui assisteront aux réunions préparatoires pourront-ils y prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible d'indiquer des orateurs différents pour les réunions préparatoires et la session du CCP ?**

- L'accès aux réunions préparatoires virtuelles (calendrier ci-dessus) et à la 46<sup>e</sup> session du CCP (23-25 juin) est limité à 3 orateurs et 3 auditeurs par délégation pour chacun des vingt-deux États membres du CCP, ainsi que pour chacun des six sièges des Coparrainants et des cinq sièges de la délégation des ONG, ainsi qu'à 2 orateurs et 2 auditeurs pour les États membres, les observateurs des ONG et les organisations intergouvernementales. **Le statut d'orateur et d'auditeur de chaque participant devra figurer dans la note verbale pour les États membres et dans la note pour les autres participants.**
- Les orateurs et les auditeurs inscrits devront être les mêmes aux réunions préparatoires et à la session du Conseil proprement dite. Cependant, comme précisé dans le document sur les « Modalités et procédures de la 46<sup>e</sup> réunion virtuelle du CCP de l'ONUSIDA » ([UNAIDS/PCB \(46\)/20.3](#)), les demandes exceptionnelles liées aux contraintes d'enregistrement devront être présentées à la Présidente du CCP et à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA pour approbation en envoyant un courriel justificatif à [pcbgovernance@unaids.org](mailto:pcbgovernance@unaids.org).

**Q3 : En quoi consistent les réunions préparatoires ?**

- Les réunions préparatoires sont des réunions informelles, qui précèdent la session du Conseil et visent à clarifier le contenu de chacun des points de l'ordre du jour. Elles sont présidées par le représentant de la Présidente du Conseil. Le calendrier de ces réunions préparatoires est disponible ci-dessus.
- Chacun des points de l'ordre du jour sera brièvement présenté à la réunion préparatoire correspondante. Chaque présentation sera suivie d'une séance de questions-réponses puis d'une discussion sur les points de décision proposés.
- La Présidente s'efforcera de parvenir à un consensus sur le projet de points de décision pour permettre le bon déroulement de la 46<sup>e</sup> réunion du CCP (23-25 juin).

**Q4 : Comment les membres du CCP devront-ils faire leurs déclarations officielles ?**

- Les membres du CCP sont encouragés à envoyer leurs déclarations — soit par écrit, soit sous forme de vidéo préenregistrée — à [pcbgovernance@unaids.org](mailto:pcbgovernance@unaids.org), le [vendredi 19 juin 2020](#) au plus tard.
- Ces déclarations (écrites ou préenregistrées) ne devront pas dépasser 5 minutes.
- Si les participants jugent nécessaire d'apporter des éléments complémentaires à leurs déclarations écrites ou à leurs vidéos préenregistrées, ils seront invités à s'exprimer brièvement lors de la session virtuelle (23-25 juin 2020). Pour respecter strictement les horaires de la réunion, les membres et les observateurs disposeront d'un maximum de deux minutes pour leurs interventions. Les orateurs s'exprimant au nom d'une circonscription disposeront de trois minutes.
- Toutes les déclarations présentées seront versées au procès-verbal de la réunion.
- Lors des réunions préparatoires virtuelles (voir calendrier ci-dessus) et de la 46<sup>e</sup> session du CCP (23-25 juin 2020), la Présidente invitera les participants à poser des questions conformément au protocole énoncé dans le Modus operandi : États membres du CCP, ONG du CCP, Coparrainants, puis observateurs.

**Q5 : Pour préparer les réunions préparatoires et contribuer à étoffer les déclarations, quand et où les documents et les projets de décisions seront-ils mis à la disposition des participants ?**

- Les documents du CCP, ainsi que la liste compilée des propositions de décisions, sont accessibles sur <http://www.unaids.org/en/whoweare/pcb/46>. Tous les documents seront publiés en anglais et en français prochainement.

**Q6 : Comment parvenir au consensus sur les projets de décision ?**

- Les documents du CCP et les décisions associées seront discutés lors de la réunion préparatoire qui leur sera consacrée (voir tableau ci-dessus). Les membres sont invités à envoyer leurs propositions d'amendements aux projets de points de

décision avant la session virtuelle et au plus tard le vendredi 19 juin 2020 à [pcbgoovernance@unaids.org](mailto:pcbgoovernance@unaids.org), de manière à ce qu'ils puissent être diffusés et examinés par les membres du CCP.

- La Présidence s'efforcera de parvenir à un consensus au cours de ces réunions préparatoires. Toutefois, les décisions finales seront présentées pour adoption lors de la 46<sup>e</sup> réunion du CCP (23-25 juin).
- Le [document relatif aux modalités et procédures](#) contient 4 dispositions (28-31) sur la prise de décision qui clarifient davantage les points ci-dessus.

**Q7 : Quelle sera la plate-forme utilisée pour les réunions ?**

- La plateforme utilisée pour les séances virtuelles des réunions préparatoires (voir tableau ci-dessus) et pour 46<sup>e</sup> session du CCP sera la plateforme Interprefy.
- La réunion ne sera pas diffusée sur Internet.

**Q8 : Y aura-t-il un point de l'ordre du jour spécifique sur la COVID-19 et la lutte contre le sida ?**

- La COVID-19 sera abordée dans le rapport de la Directrice exécutive. En outre, un document de séance sur la COVID-19 et la riposte au sida, visant à nourrir le débat, sera disponible au titre du point de l'ordre du jour relatif au rapport de la Directrice exécutive.

[FIN DU DOCUMENT]